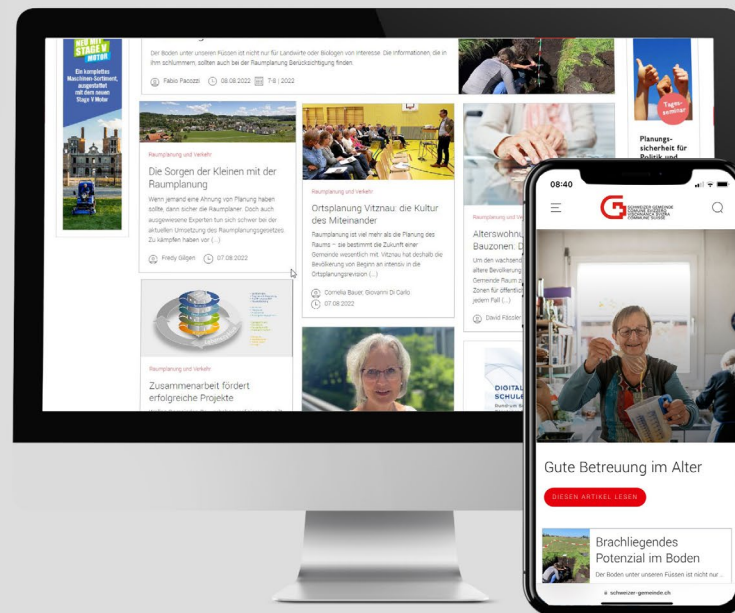


DONNÉES MÉDIAS COMMUNE SUISSE



VALABLE À PARTIR DU 01.09.2022



Tirage complet: 4500 ex.

Efficace pour vos objectifs en matière de marketing

Misez sur le magazine « Commune Suisse », le seul magazine trilingue consacré à la politique communale, pour la commercialisation de vos produits et prestations. Avec un tirage de plus de 4500 exemplaires, ce magazine de l'Association des communes suisses (ACS) touche depuis 1963 les décideurs et les collaborateurs/trices de toutes les villes et communes suisses. Il est également adressé aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats, aux parlementaires cantonaux, aux offices fédéraux et aux organisations professionnelles. Grâce à sa distribution exclusive et à son trilinguisme, le magazine « Commune Suisse » est le lien journalistique entre tous les niveaux politiques de toutes les régions de Suisse. L'ACS est depuis 1953 la voix officielle des communes au plan fédéral et le défenseur reconnu de leurs intérêts politiques.

Votre avantage: un groupe cible – pas de perte de diffusion.

- Nous touchons les plus de 2140 communes dans toute la Suisse.
- Nous connaissons les besoins sur place comme personne.
- Nous sommes la voie directe vers tous les investisseurs publics.
- Nous jouissons d'une crédibilité élevée.
- Nous sommes le leader thématique pour les affaires communales.

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

La grêle: Les bâtiments peuvent être protégés

Chaque année, la grêle cause d'importants dégâts. Pour de nombreuses communes, il ne s'agit pas de savoir si elles sont menacées par la grêle, mais quelle peut être l'ampleur des dommages.



Photo: swissphoto

Une pluie de pièces de 1 franc, parfois même uneaverse de balles de golf: c'est ce que ça se fait tomber se passer lorsqu'il se met à grêler. Les possibles dommages dus à la grêle sont à prévoir au sérieux, et il est conseillé de prévoir des dispositifs de protection. Les dégâts de la grêle sur les bâtiments engendrent en effet des coûts qui vont au-delà du simple remplacement des éléments de construction endommagés. En outre, tous des grandes intempéries, les dommages grêle sur les bâtiments peuvent mobiliser dans les communes des forces qui seraient utiles ailleurs.

La grêle, un facteur de trouble fréquent en Suisse
En Suisse, près d'un tiers des dommages dus aux éléments naturels sont

imputables à la grêle. Les pièces de 1 franc et les balles de golf relèvent de deux scénarios qui diffèrent par leur fréquence. Les grêlons avec un diamètre de 2 centimètres ont environ la taille d'une pièce de 1 franc. Le projet de recherche «Climatologie de la grêle en Suisse» a révélé qu'ils correspondent à environ 22 averse par an en Suisse. Les grêlons de 3 centimètres sont presque aussi fréquents. Les grêlons de 4 centimètres ont la taille d'une balle de golf. Ils sont susceptibles de s'abattre sur de nombreux endroits en Suisse au moins une fois en 50 ans. Un seul orage de grêle peut se déclencher rapidement sur une zone étendue et couvrir de nombreuses localités presque en même temps. L'impact des dommages sur les bâtiments dépend du mode de construction.

Certains endroits, mieux être préparé pour les balles de golf
Le projet «Climatologie de la grêle en Suisse» a également produit des cartes des risques de grêle, qui indiquent la taille attendue des grêlons sur une période donnée. Sur une durée de 10 à 20 ans seulement, il n'est pas impossible de voir des grêlons de 2 à 3 centimètres dans une très grande partie de la Suisse. Si on élargit la période considérée à 50 ans, des grêlons de 3 centimètres sont probables dans pratiquement toute la Suisse au moins une fois. Dans quelques zones des Préalpes, du Jura et du Tessin, les grêlons peuvent même atteindre 4 à 6 centimètres.

Petits grêlons, gros dégâts
On distingue deux différentes tailles? Un grêlon de 2 centimètres peut

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

La grêle affecte l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment.

Il n'atteint à une vitesse de 70 km/h. Ceux de 4 centimètres atteignent 86 km/h, et ceux de 6 centimètres même 99 km/h. Ces vitesses donnent une idée des dommages que la grêle peut causer. En effet, malgré le fait qu'il s'agit d'un objet si petit, l'impact mécanique n'est pas négligeable. De nombreux éléments de l'enveloppe d'un bâtiment peuvent être endommagés. Les seuls matériaux véritablement résistants à la grêle sont le béton, ainsi que les vitres épais de 120 mm d'épaisseur. A l'inverse, les toitures, les systèmes complexes d'isolation thermique, les fils d'antenne exposés, les stores à lamelles et les couples d'éclairage casarsains en plastique contribuent des vulnérables types de la grêle. La résistance à la grêle d'un élément de construction dépend principalement du matériau ainsi que du système de construction.

Les dégâts dus à la grêle peuvent pénaliser les communes
Le propriétaire d'un bâtiment qui a souffert de la grêle doit éventuellement faire réparer une multitude de dégâts. Lorsque des fils d'antenne ou des couples d'isolation sont touchés, le bâtiment peut de surcroît être exposé à de graves dégâts d'eau. Une telle situation n'est pas sans conséquence pour les communes. En effet, si les sapeurs-pompiers sont occupés à canaliser les fuites, ils ne peuvent pas le plus souvent intervenir sur les autres bâtiments qui s'est introduit dans une école ou dans un autre bâtiment public. Et même si les stores cabossés peuvent être une grande source d'irritation, car les bâtiments présentent de nombreux stores défectueux ne peuvent guère être utilisés pour travailler pendant de longues heures. Or, la réparation de certains dégâts peut prendre des semaines, voire des mois!

Une protection intelligente et des produits de construction sûrs
L'installation d'éléments de construction résistants à la grêle compte parmi les précautions possibles contre la grêle préventive. Le rapport grêle recense des types de produits. Les éléments en question ont tous des avantages et des inconvénients, tels que le standard Constructio à des standards standardisés. Cette norme SIA 2611 relative aux structures porteuses ne traite pas que de la protection contre les dangers naturels grêlons, mais aborde également la question de la grêle. D'autres dangers naturels, tels que le vent, les séismes ou le poids fort l'objet de la norme SIA 261. Dans ces deux documents, les exigences sont définies en termes de protection intelligent pour les stores: le système «Protection grêle – à III». Une simple maison fait partie de

tout simplement automatiquement connectés des dispositifs de commande de bâtiment avec des prévisions grêle en temps réel. Lorsqu'une averse grêle est émise pour un emplacement donné, le dispositif de commande des stores peut réajuster automatiquement tous les stores. Cette solution est extrêmement efficace, particulièrement pour les bâtiments publics de grande taille, tels que les écoles ou les halles de sport. En effet, il y a rarement quelqu'un sur place lorsqu'un orage éclate, et même lorsqu'une personne est présente, il lui est en général impossible de remonter à temps tous les stores à la main.

La protection contre la grêle dans les normes et les standards
Aujourd'hui, la protection contre la grêle est également présente dans des normes et au niveau de labels de durabilité, tels que le standard Constructio durable Suisse (SNBS). La norme SIA 2611 relative aux structures porteuses ne traite pas que de la protection contre les dangers naturels grêlons, mais aborde également la question de la grêle. D'autres dangers naturels, tels que le vent, les séismes ou le poids fort l'objet de la norme SIA 261. Dans ces deux documents, les exigences sont définies en termes de protection intelligent pour les stores: le système «Protection grêle – à III». Une simple maison fait partie de

CO 2, tandis qu'un hôpital se trouve dans la CO II). De nombreux bâtiments publics, dont les écoles, appartenant à la CO II et devaient donc d'office satisfaire à des exigences accrues en matière de protection contre les dangers naturels. Le label SNBS Bâtiment 2.1 se base sur ces deux normes. En lien avec son indicateur 204.2 «Dangers naturels et sécurité sismique», il propose en outre des aides de planification utiles. Il est en fait qu'il grêle souvent, il n'en existe pas moins des moyens de protection efficaces.

Bruno Staub
Responsable du secteur Prévention des dangers naturels Association des établissements cantonaux d'assurance ACA

Information:
* Plateforme d'information pour la protection des bâtiments contre les dangers naturels: www.protection-dangers-naturels.ch
* Répertoire regroupant des éléments de construction tests contre la grêle: www.meteorologie.ch
* Protocole d'affaire contre la grêle pour les dangers naturels dans le SNBS Bâtiment 2.1: www.protection-dangers-naturels.ch
* Protocole de recherche «Climatologie de la grêle en Suisse»: www.mca.admin.ch

AG 2022 Une AG sous le signe de la numérisation

Les membres de l'ACS se sont réunis le 19 mai à Yverdon-les-Bains pour leur Assemblée générale.

Après une pause de deux ans due à la pandémie, l'Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses a de nouveau pu avoir lieu en présentiel le 19 mai à Yverdon-les-Bains. Deux années qui ont fait progresser la numérisation dans divers domaines, également dans les communes. Il est donc logique que la numérisation soit le thème central de cette AG.

Le conseiller d'Etat vaudois Christelle Lukier Brodard a souligné dans son exposé le caractère d'une collaboration entre les cantons et les communes. «Si nous partageons nos expériences, nous allons avancer». L'épidémiologiste Marie-Salima a pour sa part relevé que les technologies de développement de plans en plus rapidement, «il est important que toutes les entités de l'Etat déploient des compétences numériques».

La coordination des initiatives numériques est du ressort de l'Organisation Administration numérique suisse dont le directeur Peppe Giarratta a participé à la table ronde organisée par la correspondante de la SRF Felicie Notter.



Christelle Lukier Brodard, conseillère d'Etat vaudoise, et Christian Niederberger, conseiller d'Etat vaudois.

«Les gens doivent aussi vouloir le numérisation et avoir confiance dans le système.»

Nadia Sutter
Traduction: Marie-Jeanne Kroll

Hannes Germann, conseiller aux Etats et président de l'ACS

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

La grêle affecte l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment.

Il n'atteint à une vitesse de 70 km/h. Ceux de 4 centimètres atteignent 86 km/h, et ceux de 6 centimètres même 99 km/h. Ces vitesses donnent une idée des dommages que la grêle peut causer. En effet, malgré le fait qu'il s'agit d'un objet si petit, l'impact mécanique n'est pas négligeable. De nombreux éléments de l'enveloppe d'un bâtiment peuvent être endommagés. Les seuls matériaux véritablement résistants à la grêle sont le béton, ainsi que les vitres épais de 120 mm d'épaisseur. A l'inverse, les toitures, les systèmes complexes d'isolation thermique, les fils d'antenne exposés, les stores à lamelles et les couples d'éclairage casarsains en plastique contribuent des vulnérables types de la grêle. La résistance à la grêle d'un élément de construction dépend principalement du matériau ainsi que du système de construction.

Les dégâts dus à la grêle peuvent pénaliser les communes
Le propriétaire d'un bâtiment qui a souffert de la grêle doit éventuellement faire réparer une multitude de dégâts. Lorsque des fils d'antenne ou des couples d'isolation sont touchés, le bâtiment peut de surcroît être exposé à de graves dégâts d'eau. Une telle situation n'est pas sans conséquence pour les communes. En effet, si les sapeurs-pompiers sont occupés à canaliser les fuites, ils ne peuvent pas le plus souvent intervenir sur les autres bâtiments qui s'est introduit dans une école ou dans un autre bâtiment public. Et même si les stores cabossés peuvent être une grande source d'irritation, car les bâtiments présentent de nombreux stores défectueux ne peuvent guère être utilisés pour travailler pendant de longues heures. Or, la réparation de certains dégâts peut prendre des semaines, voire des mois!

Une protection intelligente et des produits de construction sûrs
L'installation d'éléments de construction résistants à la grêle compte parmi les précautions possibles contre la grêle préventive. Le rapport grêle recense des types de produits. Les éléments en question ont tous des avantages et des inconvénients, tels que le standard Constructio à des standards standardisés. Cette norme SIA 2611 relative aux structures porteuses ne traite pas que de la protection contre les dangers naturels grêlons, mais aborde également la question de la grêle. D'autres dangers naturels, tels que le vent, les séismes ou le poids fort l'objet de la norme SIA 261. Dans ces deux documents, les exigences sont définies en termes de protection intelligent pour les stores: le système «Protection grêle – à III». Une simple maison fait partie de

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

La grêle affecte l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment.

Il n'atteint à une vitesse de 70 km/h. Ceux de 4 centimètres atteignent 86 km/h, et ceux de 6 centimètres même 99 km/h. Ces vitesses donnent une idée des dommages que la grêle peut causer. En effet, malgré le fait qu'il s'agit d'un objet si petit, l'impact mécanique n'est pas négligeable. De nombreux éléments de l'enveloppe d'un bâtiment peuvent être endommagés. Les seuls matériaux véritablement résistants à la grêle sont le béton, ainsi que les vitres épais de 120 mm d'épaisseur. A l'inverse, les toitures, les systèmes complexes d'isolation thermique, les fils d'antenne exposés, les stores à lamelles et les couples d'éclairage casarsains en plastique contribuent des vulnérables types de la grêle. La résistance à la grêle d'un élément de construction dépend principalement du matériau ainsi que du système de construction.

Les dégâts dus à la grêle peuvent pénaliser les communes
Le propriétaire d'un bâtiment qui a souffert de la grêle doit éventuellement faire réparer une multitude de dégâts. Lorsque des fils d'antenne ou des couples d'isolation sont touchés, le bâtiment peut de surcroît être exposé à de graves dégâts d'eau. Une telle situation n'est pas sans conséquence pour les communes. En effet, si les sapeurs-pompiers sont occupés à canaliser les fuites, ils ne peuvent pas le plus souvent intervenir sur les autres bâtiments qui s'est introduit dans une école ou dans un autre bâtiment public. Et même si les stores cabossés peuvent être une grande source d'irritation, car les bâtiments présentent de nombreux stores défectueux ne peuvent guère être utilisés pour travailler pendant de longues heures. Or, la réparation de certains dégâts peut prendre des semaines, voire des mois!

Une protection intelligente et des produits de construction sûrs
L'installation d'éléments de construction résistants à la grêle compte parmi les précautions possibles contre la grêle préventive. Le rapport grêle recense des types de produits. Les éléments en question ont tous des avantages et des inconvénients, tels que le standard Constructio à des standards standardisés. Cette norme SIA 2611 relative aux structures porteuses ne traite pas que de la protection contre les dangers naturels grêlons, mais aborde également la question de la grêle. D'autres dangers naturels, tels que le vent, les séismes ou le poids fort l'objet de la norme SIA 261. Dans ces deux documents, les exigences sont définies en termes de protection intelligent pour les stores: le système «Protection grêle – à III». Une simple maison fait partie de

Christelle Lukier Brodard, conseillère d'Etat vaudoise, et Christian Niederberger, conseiller d'Etat vaudois.

«Les gens doivent aussi vouloir le numérisation et avoir confiance dans le système.»

Nadia Sutter
Traduction: Marie-Jeanne Kroll

Hannes Germann, conseiller aux Etats et président de l'ACS

Plus d'informations sur notre site internet www.commune-suisse.ch

À Propos de « Commune Suisse »



« La « Commune Suisse » est pour nous le partenaire idéal, car le magazine attire l'attention dans chaque commune de Suisse et sait aborder des thèmes pertinents et les mettre en lumière de manière pratique. »

Alexander Sollberger
président de l'association
Myni Gmeind



« Je lis « Commune Suisse » parce que j'y trouve un aperçu très complet des thèmes pertinents pour les communes. Les communes sont un élément important du système de milice, pour lequel l'économie s'engage, elle aussi. »

Monika Rühl
Présidente de direction
economiesuisse



« J'apprécie le fait que « Commune Suisse » soit disponible en version papier ainsi qu'en magazine en ligne. La version numérique me permet de m'informer de manière continue sur les écrans. »

Thomas Kollegger
Chef de l'Office des communes
du canton des Grisons
afg.gr.ch

La maison d'édition



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazioni da las Vischnancas Svizras

L'Association des Communes Suisses (ACS) est l'association nationale, politiquement neutre, de toutes les communes, dont le but est d'améliorer les compétences et les performances au niveau communal, de promouvoir la collaboration et la solidarité entre les communes et de soutenir les communes pour la concrétisation de leurs attentes en matière d'organisation autonome et de réalisation des tâches face aux cantons et à la Confédération. L'ACS est depuis 1953 la voix officielle des communes au niveau fédéral et défend leurs intérêts politiques.

Parallèlement à son engagement politique, l'Association des Communes Suisses est l'organisatrice ou partenaire de patronage de diverses journées et manifestations, notamment du salon communal « Suisse Public ».

DONNÉES MÉDIAS

Aspects techniques

Tirage

Tirage : 4500 ex.
3324 ex. certifié REMP

Tirage certifié par la REMP 2022/2023

Tirage vendu : 2186 exemplaires
Tirage gratuit : 1138 exemplaires
Total : 3324 exemplaires

Langues

Allemand/français/italien combinés

Caractéristiques techniques

Format : A4, 210×297 mm
Surface de page : 185×256 mm
Papier : Couché

Matériel d'impression

PDF/X-4 selon ISO 15930-7
300 dpi, CMJN, polices incorporées
Découpe 3 mm
Guide sur [pdfx-ready.ch](https://www.staempfli.com/pdfx-ready.ch)

Imprimerie

Stämpfli SA, Berne

Conditions générales de vente

Voir sur [staempfli.com/donnees-medias](https://www.staempfli.com/donnees-medias)

Frais administratifs

Si des annonces sont modifiées ou annulées après la date butoir, nous facturons un forfait pour frais administratifs.

Traitement de données / Mise en page

Les adaptations, prestations créatives (traitement d'image et de texte, etc.) sont facturées séparément en fonction du travail effectif.

Editeur/rédaction

Association des Communes Suisses
Case postale
3001 Berne
Tél. +41 31 380 70 00
[chgemeinden.ch](https://www.chgemeinden.ch)
info@chgemeinden.ch

Rédactrice en chef
Nadja Sutter

Abonnements (avec 2,5 % de TVA)

En Suisse : CHF 90.–
A l'étranger : CHF 130.–
Vente au détail : CHF 15.–*
*expédition incl.

Veillez commander directement chez l'éditeur (voir l'adresse ci-contre)

Rabais/commission

Rabais contrat
3 fois 5 %, 6 fois 10 %, 10 fois 15 %
(validité d'un an à partir de la commande,
changements du format
et du sujet possibles)

Commission

Pour des agences de publicité reconnues et les intermédiaires, 10 % du prix net

Foliation

L'enveloppe d'expédition utilisée est un matériau d'épaisseur réduite, plus mince que les films conventionnels et donc plus économe en ressources.

L'enveloppe d'expédition protège le produit et empêche les encarts de tomber. Malheureusement, les enveloppes ne sont pas une alternative valable au tournage : leur utilisation présente un bilan écologique inférieur au papier de 20%.

Prix des annonces en CHF, sans 7,7% de TVA.

Formats et prix

Prix brut

1/1 page franc-bord

210 x 297 mm (+3 mm)

noir-blanc
ou 2 couleurs 2780.-
4 couleurs 3930.-

annonces
débortantes pas possible
4 couleurs

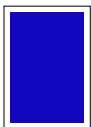


1/1 page

185 x 256 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 2780.-
4 couleurs 3930.-

annonces
débortantes pas possible
4 couleurs



1/2 page verticale

90 x 256 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 1750.-
4 couleurs 2540.-

annonces
débortantes
4 couleurs 3050.-

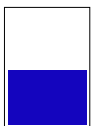


1/2 page horizontale

185 x 126 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 1750.-
4 couleurs 2540.-

annonces
débortantes
4 couleurs 3050.-



1/3 page verticale

60 x 256 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 1240.-
4 couleurs 1830.-

annonces
débortantes
4 couleurs 2200.-



1/3 page horizontale

185 x 82 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 1240.-
4 couleurs 1830.-

annonces
débortantes
4 couleurs 2200.-

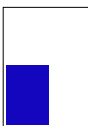


1/4 page verticale

90 x 126 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 980.-
4 couleurs 1470.-

annonces
débortantes pas possible
4 couleurs



1/4 page horizontale

185 x 60 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 980.-
4 couleurs 1470.-

annonces
débortantes
4 couleurs 1770.-

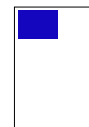


1/8 page horizontale

90 x 60 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 570.-
4 couleurs 865.-

annonces
débortantes pas possible
4 couleurs

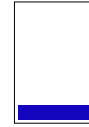


1/8 page bannière

185 x 30 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 570.-
4 couleurs 865.-

annonces
débortantes
4 couleurs 1040.-



Annnonce dans la partie française :
25 % de rabais du prix brut

Annnonce dans la partie italienne :
50 % de rabais du prix brut

Parution/planning

Ce magazine paraît 10 x par an.

Journal N°	Délai d'insertion	Dates de parution
1/2	17.01.2023	20.02.2023
3	14.02.2023	20.03.2023
4	14.03.2023	19.04.2023
5	05.04.2023	12.05.2023
6	22.05.2023	27.06.2023
7/8	14.07.2023	20.08.2023
9	17.08.2023	20.09.2023
10	14.09.2023	18.10.2023
11	17.10.2023	20.11.2023
12	16.11.2023	20.12.2023

Prix spéciaux

Emplacements spéciaux

Pages de couverture (seulement en 4 couleurs)	
2 ^e page de couverture	4120.–
3 ^e page de couverture	4120.–
4 ^e page de couverture	4275.–

Annonces débordantes

Formates possibles	Format (largeur x hauteur)	Noir-blanc
1/1 page	216 x 303 mm	3930.–
1/2 page verticale	216 x 152 mm	2540.–

Reportages publicitaires

Taille	Format (largeur x hauteur)	Noir-blanc
1/1 page	185 x 256 mm	3537.–
1/2 page verticale	186 x 126 mm	2286.–

Coûts de production

Env. CHF 140.– (en fonction du travail effectif); gratuit en cas de livraison sous forme de PDF. Demandez notre fiche technique!

Liste des entreprises

Annonces annuelles (année civile) = 10 éditions

Taille	Format (largeur x hauteur)	Noir-blanc	Couleurs
1 cadre	59 x 10 mm	520.–	630.–
	59 x 20 mm	935.–	1050.–
	59 x 30 mm	1350.–	1465.–
	59 x 40 mm	1770.–	1885.–
	59 x 50 mm	2185.–	2300.–

Encarts

	jusqu'à 15 g	jusqu'à 25 g	jusqu'à 50 g
Valeur publicitaire	2100.–	2700.–	3900.–
Frais techniques (insertion)	150.–*	150.–*	150.–
Frais de port	440.–**	440.–**	440.–

* Frais techniques : prix approx. CHF 150.–, facturés au prix coûtant

** Frais de port : prix approx. CHF 440.–, facturés au prix du tarif postal

Livraison des encarts en différentes langues : allemand 3100 exempl., français 1150 exempl., italien 250 expl.

En ligne

<https://www.chgemeinden.ch/fr/schweizer-gemeinde/index.php>

Général:

Taille du fichier: max. 500 kB
 Formats de fichier: gif, gif animé, jpg, png
 Livraison: au plus tard 4 jours ouvrables avant le début de la campagne
 Placement: toujours le 1^{er} de mois
 mediavermarktung@staempfli.com

Sur la page d'accueil du magazine en ligne:

Bannière sur la page d'accueil du magazine en ligne	Format pour ordinateur: format, rotation	Tablette: format, rotation	Mobile: format, rotation	Prix pour 1 mois	Prix pour 12 mois
Skyscraper	160 x 600 Pixel, 3 Banner pro Seite = total 6 Banner	728 x 90 Pixel, 6 Banner	300 x 250 Pixel, 6 Banner	450.-	3600.-
Rectangle	300 x 250 Pixel, 3 Banner	300 x 250 Pixel, 3 Banner	300 x 250 Pixel, 3 Banner	300.-	2400.-

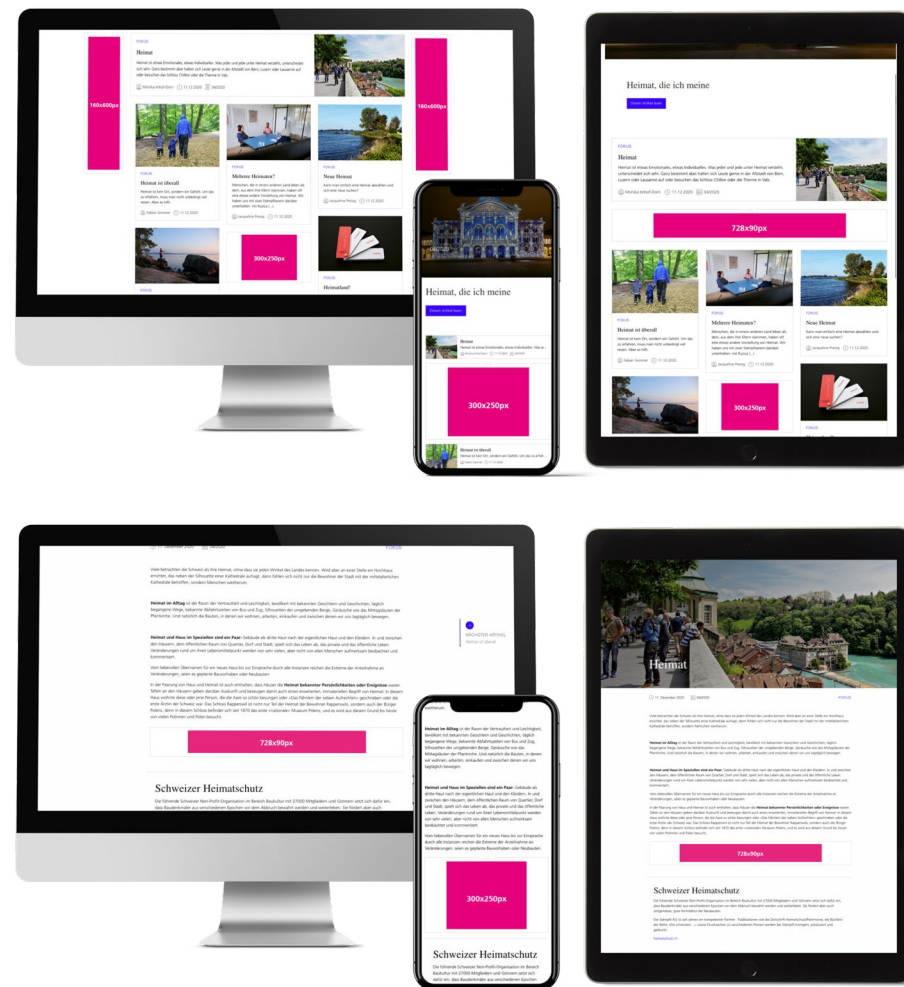
Plus d'informations sur le dépliant Publicité en ligne.

Placement exclusif à la fin des articles:

Bannière à la fin des articles	Format pour ordinateur: format, rotation	Tablette: format, rotation	Mobile: format, rotation	Prix pour 1 mois
Bannière large – à la fin de l'article	728 x 90 pixel, 1 bannière exclusive	728 x 90 pixel, 1 bannière exclusive	300 x 250 pixel, 1 bannière exclusive	200.-

Placement: selon la date de publication du numéro correspondant
 Bannière publicitaire dans le magazine en ligne en langue française: 25 % de réduction sur le prix brut.
 Bannière publicitaire dans le magazine en ligne en langue italienne: 50 % de réduction sur le prix brut.
 Placement thématique dans la mesure du possible, mais sans garantie.
 Nombre maximum de bannières au total dans les articles par numéro: version allemande 4 bannières, édition française et italienne 2 bannières maximum

Plus d'informations sur le dépliant Publicité en ligne.



Prenez contact avec nous

Les médias spécialisés sont notre domaine. Nous commercialisons leurs espaces publicitaires électroniques et imprimés, ainsi que les portails et canaux associés. Ce faisant, nous sommes en contact étroit avec les éditeurs, les rédactions et vous, les clients publicitaires. Notre objectif est votre réussite. Nous sommes heureux de vous conseiller tout au long du processus, de la conception jusqu'à la mise en œuvre. Nous connaissons les exigences et les particularités des différentes publications, portails et formats publicitaires. C'est ainsi que nous assurons que votre message apparaît avec le meilleur design, au bon endroit, dans le format souhaité, au bon moment et dans le bon support publicitaire.

Vous souhaitez une consultation globale, un calcul des coûts ou vous avez d'autres questions concernant l'offre ? N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes impatients de vous entendre.



Vos personnes de contact chez Stämpfli Communication



Anna Beretta
Responsable conseil et
commercialisation de média
Tel. +41 31 300 63 71
mediavermarktung@staempfli.com



Adrian Weber
Responsable conseil et
commercialisation de média
Tél. +41 31 300 63 88
mediavermarktung@staempfli.com

Stämpfli Communication
Wölflistrasse 1
Case postale
3001 Berne
+41 31 300 66 66

Husacherstrasse 3
8304 Wallisellen
+41 44 309 90 90

info@staempfli.com
www.staempfli.com